

## **ATEC : Quand les enfants et les jeunes deviennent acteurs de leurs projets !**

Dans leur projet, les Francas ont à cœur de valoriser et de développer les projets des enfants et des jeunes. Le constat est le suivant : l'enfant participe trop peu aux décisions qui le concernent dans son cadre de vie. Dans la convention internationale des droits de l'Enfant, un des droits fondamentaux est celui de pouvoir s'associer. Jusqu'à présent, ils n'avaient pas les capacités juridiques pour le faire. Il leur était impossible de prendre les rênes d'une association en tant que président ou trésorier par exemple. Pourtant, chacun s'accordera à dire que le monde associatif est un premier pas au développement des compétences sociales, solidaires, démocratiques et donc citoyennes. Afin de palier à ce problème de taille, les Francas ont décidé de créer le statut « d'Association Temporaire d'Enfants Citoyens » (ATEC).

### **En quoi cela consiste ?**

Désormais, chaque groupe scolaire, chaque centre de loisirs ou chaque espace de vie collective peut prétendre à la création d'une ATEC, réunissant des enfants ou des jeunes autour d'un projet commun. Le caractère temporaire vise à permettre aux jeunes de se projeter à court terme. Cette liberté d'association permet de reconnaître les capacités à la socialisation, à l'initiative collective et concertée, à la

prise de responsabilités et à l'autonomie.

### **Comment créer une ATEC ?**

Un groupe de jeunes a un projet concret ? Rien de plus simple. Les jeunes convoquent une assemblée générale de constitution au cours de laquelle ils définissent le but de l'association, les contours de son fonctionnement et la date de sa dissolution. Dans un second temps, un Conseil d'Administration dans lequel siège au moins trois enfants (président, secrétaire, trésorier) est créé. Chaque membre s'acquiesce de sa cotisation. A partir de cet instant l'ATEC voit le jour.

Notons que les projets développés peuvent aussi bien être sportifs, culturels, de solidarité, d'action locale ou de tout autre style.



Découverte de Paris pour l'ATEC de Sury le Comtal.

Plusieurs ATEC ont vu le jour dans notre département.

### **Le rôle des accompagnateurs.**

Permettre aux enfants, aux jeunes de créer une association nécessite soutien et accompagnement. Lorsque l'on souhaite développer le projet d'une ATEC, il faut qu'un ou deux adultes appuient cette association de mineurs non pas pour faire à leur place mais pour apporter des éclairages, un réseau, une compétence qui leur permettent d'avancer, de cheminer dans leur projet.

## **Yannick Noah parrain d'une ATEC**

A Saint-Priest-en-Jarez (Loire 42), un groupe de jeunes motivés s'est mis en association pour créer l'Hymne Officiel des Droits de l'Enfant (HODE). Ce projet d'envergure permettra, à terme, de réunir plus d'une centaine d'enfants et de jeunes. Récemment, ils ont reçu le soutien du Ministre de l'Education Nationale et du Président de l'Assemblée Nationale.



Les jeunes reçus à l'Assemblée Nationale par son Président Bernard Accoyer et Régis Juanico, Député de la Loire.

Cet hymne sera écrit par les enfants ; un clip et un CD seront aussi réalisés. Sa présentation se fera courant 2012 avec, en parrain exceptionnel, le chanteur Yannick Noah.



Yannick Noah de passage au Zénith, accepte de parrainer le projet.

Alors prêt à s'associer !!!!

Vous souhaitez **soutenir un projet d'ATEC** sur votre territoire ? **Contactez** nous aux Francas à St Etienne et demandez **André DEVIDAL** (tél : 04-77-33-36-84).